

À tous les actionnaires et résidents

Tenue de la prochaine assemblée générale

La loi sur les compagnies ainsi que nos règlements exigent la tenue d'une assemblée générale des actionnaires, et cela malgré la pandémie. Le conseil a considéré différentes options pour tenir cette rencontre et a décidé de le tenir, **exceptionnellement**, en mode de vidéoconférence Zoom.

Cette rencontre virtuelle aura lieu le **mercredi 21 octobre à 19h30** avec l'application Zoom. Étant donné les contraintes inhérentes à une telle rencontre, nous devons adopter, pour cette année, diverses modalités de fonctionnement :

- Nous appliquerons l'arrêté ministériel 2020-029 du gouvernement du Québec pour permettre la tenue d'une assemblée générale en mode virtuel ;
- L'ordre du jour ne contiendra que les sujets obligatoires en vertu des lois et règlements et le président de l'assemblée tentera, pour le bon déroulement d'une rencontre en ligne de minimiser les interventions, discussions et votes. La collaboration de tous les actionnaires sera donc requise ;
- Lors d'un vote, seuls les votes "contre" seront comptés. Tous les autres actionnaires présents ou par procuration seront présumés "pour" la proposition ;
- Lors de sa rencontre du 10 septembre, le Conseil a adopté des modifications à son règlement général #1 pour:
 - Permettre l'affichage public de l'avis de convocation et sa transmission par **courriel** accompagné des documents afférents ;
 - Exiger le dépôt des procurations 48 heures avant le début de la rencontre (*ce qui est déjà permis par l'actuel règlement*)
 - Exiger que toutes questions ou sujets qu'un actionnaire aimerait aborder soient soumis 48 avant le début de la rencontre.

Pour permettre une telle rencontre virtuelle, nous ferons la veille le 20 octobre une pratique pour permettre à ceux qui ne connaissent pas l'application Zoom ou qui veulent la tester.

Nous demandons à ceux qui ne peuvent pas participer pour quelques raisons que ce soit de fournir une procuration à un autre actionnaire qui sera présent : ça peut-être un ami, votre président de syndicat ou le président ou un administrateur actuel de la Compagnie.

Sollicitation de candidature pour un poste d'administrateurs

Il y a deux postes d'administrateur à combler cette année.

Puisque l'assemblée générale se tiendra en mode virtuelle et que nous voulons minimiser les interventions ou votes, nous demandons à ceux qui sont intéressés à participer à la gestion du Club-House de manifester leur intérêt auprès de notre gestionnaire et président en la communiquant à l'adresse hvlsb@villageliberte.net.

Assemblée générale d'un syndicat

Sachant que certains syndicats de copropriété du Village devront également tenir une assemblée générale pour leurs copropriétaires, le Club-House peut vous offrir deux solutions :

1. Donner accès à l'application ZOOM payée par le Club-House et qui est relativement facile d'utilisation pour des réunions;
2. Ouvrir de façon exceptionnelle la partie bistro du Club-House, en suivant les règles suivantes:
 - Maximum de 10 personnes respectant les règles sanitaires (distanciation sociale, masque, désinfection des mains);
 - Suivi d'une fermeture du Club-House pendant une période de 72 heures avant une autre assemblée de syndicat.

Les syndicats qui désirent profiter de l'une de ces solutions doivent contacter notre gestionnaire au moins une semaine à l'avance pour confirmer leur réservation.

Accident au muret à l'entrée du Village

Vous avez remarqué le sérieux accident sur l'un des deux murets à l'entrée du Village. En ce moment, le Conseil ignore encore (*à cause des lois d'accès à l'information et du travail requis par la police*) les coordonnées du fautif et surtout celui de sa compagnie d'assurance.

Nous pourrions débiter les travaux de nettoyage et remplacement uniquement après avoir discuté avec la compagnie d'assurance du fautif.

Travaux à la terrasse

À la dernière assemblée générale de 2019, le conseil avait parlé de travaux potentiels à la terrasse. Après inspections, il a été constaté que celle-ci était en bonne condition, sauf quelques planches de surfaces et les planches d'infrastructure en façade. Les réparations et la teinture de la terrasse et des colonnes ont été faites pour un coût raisonnable.

Activités sociales et party de Noël

À cause de la pandémie, le conseil a dû prendre une décision crève-cœur pour annuler toutes les activités sociales et pour fermer le club-house. Et cela dans le but de préserver la sécurité sanitaire de tous. À regret, nous avons également annulé le Party de Noël.

Il est de l'intention du conseil de souligner par une importante activité sociale le retour à la normale.

Mise à jour du règlement d'utilisation du Club-House

Dans le dernier communiqué, le Conseil vous avait demandé des suggestions d'améliorations du règlement d'utilisation du Club-House, version du 23 juillet 2019 qu'il comptait aborder et présenter à l'assemblée générale. N'ayant reçu aucune suggestion, sauf sur l'utilisation des quais, et tenant compte que l'assemblée générale sera tenue virtuellement, nous remettrons à l'année prochaine la mise à jour de ce règlement.

Pour toute autre information, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse : hvlsb@villageliberte.net

Le conseil d'administration